Image not found or type unknown

Bail non honoré’ par le propriétaire + 7e mois de grossesse gémellaire

Par **Ma5rion**, le **12/05/2020** à **11:15**

Bonjour,

J’ai 24ans et suis enceinte de jumelles dans mon 7e mois et vos en Haute Loire.

J’ai signé’ un bail pour la location d’un appartement avec prise d’effet le 1er mai 2020. Or, avec la crise sanitaire actuelle les déménagements et t’aient interdits.

Les déplacements étant à nouveau autorisé‘ dans un périmètre de 100km nous pouvons désormais effectuer un déménagement (dans le même village).

Cependant... les locataires du logement n’ont toujours pas déménagé (date fin de bail 29 avril 2020). Mon accouchement approche à grands pas, et étant enceinte de 2 enfants il y a de forts risques de prématurité (fin de prématurité mi juin 2020).

Un chèque de caution a été fourni aux propriétaires et je n’ai Pas les moyens de lancer de l’argent par les fenêtres pour des cautions.

Quels sont mes recours pour pouvoir bénéficier de ce logement?

Un traitement à l’amiable m’aurais fortement arrangée mais malgré’ mes relances je n’ai toujours pas de date pour enfin déménager. Je précise également que le logement que je loue actuellement n’a aucune isolation (courant d’air ressenti au niveau des portes et des fenêtres, isolation du toit inexistante), une température de 10 degrés est relevée le matin (impossible pour des nourrissons...).

Merci de votre retour,

Marion

Par **youris**, le **12/05/2020** à **12:27**

bonjour,

vous devez mettre en demeure votre bailleur de vous donner la jouissance de votre location à la date prévue dans le bail.

mais la pandémie a bouleversé beaucoup de choses, en particulier les dates et les délais à respecter, en particulier la trève hivernale ayant été prolongée, les expulsions ne sont pas possibles.

il est possible que les locataires actuels ne puissent pas quitter leur logement actuel.

dans cerains cas, la pandémie a été reconnue comme un cas de force majeure.

salutations

Par **Ma5rion**, le **12/05/2020** à **13:45**

Merci de la réponse, pour remettre tout dans le contexte pour tout le monde: les locataires actuels attendent un rdv chez le notaire pour signer l'achat d'une maison. Dans cette maison vivent des personnes de + de 65ans qui partent en Alsace... ces personnes ne sont' plus sûres de vouloir vendre.

De mon côté, mon propriétaire a de nouveaux locataires qui arrivent le premier week-end de juin.

Dans l'histoire je me retrouve début juin, sans logement avec un ventre qui m'arrive au cou

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés